

## Entretiens Albert-Kahn « Quelles perspectives pour la République décentralisée ? »

**Jeudi 10 mars 2022**  
**Hôtel du Département**

**Introduction par Georges Siffredi**  
Président du Département des Hauts de Seine

Mesdames et Messieurs les Elus,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir à l'Hôtel du Département des Hauts-de-Seine pour cet Entretien Albert-Kahn consacré aux enjeux de la décentralisation et, pour introduire cette matinée d'échanges et de réflexion, je voudrais partir d'un double constat.

Premier constat : plus on s'éloigne de l'échelon local, moins nos concitoyens font confiance à leurs élus. Ce n'est pas nouveau, et la dernière enquête du CEVIPOF, qui étudie chaque année l'état de la confiance des Français envers leurs institutions l'a confirmé en janvier : à peine 35% d'entre eux disent faire confiance au gouvernement, et 38% à la Présidence de la République ou à l'Assemblée nationale ; à l'autre bout de l'échelle, ils sont 63% à renouveler leur confiance à leur conseil municipal, 56% à leur conseil départemental, et 54% à leur conseil régional.

Il s'agit là d'une tendance de fond qui ne se dément pas depuis que cette enquête d'opinion est réalisée : le Maire, élu de proximité par excellence, reste celui qui inspire le plus de confiance aux Français – même si l'on constate une lente érosion de ce taux de confiance, dont il sera utile d'interroger les raisons car c'est, je crois, au cœur du sujet qui nous occupe aujourd'hui.

Et cela me conduit à un deuxième constat liminaire : au cours des dix dernières années, avec la réforme de la DGF d'abord, qui a amputé les ressources des collectivités de plus de 10 milliards d'euros, puis la suppression de la taxe d'habitation, et avec les lois NOTRe, MAPTAM et même, tout récemment, la loi 3Ds, on observe une même volonté de vider les collectivités locales de leur pouvoir et de recentraliser les lieux de prise de décision, guidée par une logique du « *big is beautiful* ».

J'en veux pour preuve, en petite couronne parisienne, la décision invraisemblable de retirer au maire ses compétences en matière d'aménagement et de PLU, et l'alourdissement, tout aussi invraisemblable, du « mille-feuilles » territorial depuis 2016, avec cinq échelons, facteurs de confusion et d'incompréhension pour nos administrés.

J'en veux pour preuve, également, la décision d'interdire à un parlementaire la possibilité de participer à un exécutif local. Sous couvert de « moralisation » de la vie publique, on s'est retrouvé avec une Assemblée nationale largement coupée des réalités du terrain – ce qui, assurément, pose problème lorsqu'il s'agit de faire la loi... C'est l'exemple typique, à mes yeux, d'une réforme technocratique qui, derrière les bonnes intentions affichées, aboutit en réalité à un éloignement et un appauvrissement de la représentation nationale, et donc à son affaiblissement.

Ce double constat, qui montre la contradiction flagrante entre d'une part l'exigence de proximité et d'efficacité exprimée par les Français, et d'autre part l'organisation en vigueur, qui privilégie de fait l'éloignement, la complexité et la confusion, pose le cadre, me semble-t-il, de toute réflexion sérieuse sur la décentralisation. Sérieuse, c'est-à-dire qui ne se contente pas d'ajustements cosmétiques – comme ce fut encore le cas avec la loi 3Ds –, ni ne se fonde sur une approche purement budgétaire pour faire des économies – car il faut rappeler que les collectivités représentent moins de 10% de la dette globale de notre pays –, mais qui ose reprendre à la base la question de la répartition entre, d'une part ce qui relève du champ régalien et de la responsabilité de l'Etat, et d'autre part les compétences qui, pour être exercées efficacement, doivent relever des collectivités territoriales et de la responsabilité des élus locaux.

Cette réflexion suppose, d'abord, de ne pas confondre décentralisation et déconcentration. A la différence de la déconcentration, lorsque l'on décentralise, il ne s'agit pas de garder le même marteau dont on aurait simplement raccourci le manche, pour paraphraser Odilon Barrot. Il s'agit de donner aux différentes strates la pleine et entière responsabilité dans leurs domaines de compétences, et les moyens de les exercer.

Cela suppose, par conséquent, de faire confiance aux élus locaux, qui tirent leur légitimité du suffrage universel – et qui, s'ils ne donnent pas satisfaction, peuvent être désavoués par ce même suffrage. Nul besoin de maintenir l'amoncellement inouï de normes, cadres réglementaires et autres procédures de contrôles qui, trop souvent, imposent aux collectivités une forme de tutelle de l'Etat central et les empêchent d'agir. Il faut au contraire privilégier une véritable logique de partenariat et de confiance, et laisser aux élus, dans le champ de compétences qui leur est imparti, la liberté de définir et de mettre en œuvre les politiques publiques, en s'adaptant aux réalités du terrain.

En ce sens, je considère qu'un véritable acte de décentralisation suppose également de garantir l'autonomie fiscale des collectivités, qui ne sauraient dépendre durablement des dotations de l'Etat. Si l'on regarde l'histoire de la décentralisation, le verdict est d'ailleurs sans appel : chaque fois qu'un impôt local est supprimé ou recentralisé, les promesses de compensation « à l'euro près » ne résistent jamais au temps, et cela entraîne non seulement une perte de moyens, mais aussi un manque de visibilité, pour les élus, sur les ressources dont ils disposent dans la durée pour mettre en œuvre leurs projets et leurs politiques de proximité. Arrêtons de changer les règles du jeu à chaque projet de loi de finances. Le principe devrait être clair et simple : à chaque échelon territorial son levier fiscal.

Les trois principes que je viens d'énoncer – confiance entre l'Etat et les élus locaux, liberté d'action et d'initiative, autonomie fiscale – tracent précisément les perspectives pour mettre en œuvre une véritable organisation décentralisée de la République, comme le prévoit le premier alinéa de l'article premier de la Constitution de 1958, une République où l'Etat comme les collectivités seront plus efficaces :

- d'une part un Etat fort, qui se donne les moyens d'exercer ses missions régaliennes – telles que la sécurité, la justice, l'éducation, la santé –, qui définit les grandes orientations stratégiques, et qui cesse de se disperser et de vouloir tout contrôler, au risque de l'embolie ;
- et d'autre part, des collectivités agiles et réactives, dotées des moyens d'exercer pleinement les compétences qui leur sont dévolues.

*Seul le prononcé fait foi*

Ce qui est en jeu, et qui va être au cœur de nos échanges ce matin, c'est à la fois la question de l'efficacité et de l'efficience de l'action publique, et celle de la confiance des Français envers leurs élus, dont je parlais au début.

Ces deux questions, essentielles au bon fonctionnement de notre démocratie, sont évidemment intrinsèquement liées.

Face à l'abstention, en hausse à chaque scrutin, face à l'indifférence de nos concitoyens pour un débat public qu'ils ne jugent pas à la hauteur, certains considèrent qu'il faudrait faire le pari de la démocratie directe et multiplier les instances de participation des citoyens.

Pour ma part, sans nier l'importance des débats citoyens dans la vie démocratique – et chacun ici sait combien les élus locaux sont engagés dans les démarches de concertation et de participation de leurs administrés pour mener à bien leurs projets – je suis de ceux qui croient davantage à la démocratie représentative qu'à la démocratie participative : oui, les élus ont un rôle éminent à jouer, ils ne sont ni le mouton noir, ni la variable d'ajustement de notre République.

C'est pourquoi je considère que la décentralisation, en rapprochant les lieux de prise de décision et le citoyen, propose une voie crédible pour ré-intéresser les Français à la *res publica*, à la chose publique.

« *Une véritable décentralisation changerait-elle la donne ?* » : c'est la question que nous vous avons posée, Pascal Perrineau, pour engager la réflexion, et j'écouterai avec un grand intérêt votre analyse. Pour ma part, vous l'aurez compris, je le crois profondément. Oui, 40 ans après la première loi Deferre du 2 mars 1982 – dont nous célébrons l'anniversaire avec quelques jours de retard – osons faire le pari de la décentralisation, une décentralisation ambitieuse : c'est là que réside la modernité politique.

Oui, Mesdames et Messieurs, renouons avec des ambitions fortes, tant pour la décentralisation que pour l'aménagement du territoire : voilà, à mon sens, une perspective ambitieuse et enthousiasmante pour une véritable République décentralisée !



[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)

